Résolution sur la situation au Darfour, Soudan

2006/2625(RSP) - 28/09/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Darfour.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement engage le gouvernement soudanais à accepter la force de maintien de la paix des Nations unies au Darfour, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ce gouvernement est appelé, non seulement à ne pas dresser d'obstacles au déploiement ni aux activités de la mission de l'ONU au Darfour, mais également à créer les conditions nécessaires à un fonctionnement efficace de cette mission. Tout manquement à cet égard sera sanctionné.

La résolution invite la Chine et la Russie jouer un rôle positif pour veiller à ce qu'une force de maintien de la paix des Nations unies puisse être déployée et à faire bon usage de leur influence dans la région afin de faciliter le déploiement de la mission de l'ONU et de prévenir toute effusion de sang. Elle exhorte à ce propos la Chine à agir sur la base de la déclaration conjointe qu'elle a faite avec l'Union européenne le 9 septembre 2006 et dans laquelle les dirigeants soulignent que la transition d'une opération conduite par l'Union africaine vers une opération conduite par l'ONU serait propice à la paix au Darfour.

Le Parlement appelle à l'instauration urgente d'une zone d'exclusion aérienne au Darfour, comme le prévoit la résolution 1591 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il demande également que l'aide humanitaire de la communauté internationale augmente significativement pour les près de 3 millions de personnes qui dépendent totalement de l'aide internationale pour l'alimentation, les abris et les soins médicaux.